



RETRO-PLANNING D'UNE PRIVATISATION ANNONCEE !

L'UNSA-RATP a été reçue le 19 février par la Présidente concernant l'ouverture à la concurrence. Les autres syndicats (CGT, CFE-CGC et SUD) ont également été reçus.

Lors de cette rencontre, la Présidente a confirmé que l'Entreprise travaillait depuis des mois avec le ministère des Transports, Matignon et l'Élysée sur la mise en concurrence de 2025.

L'explication de l'entreprise :

IDFM (ex :le STIF) veut rendre obligatoire la création de filiales financièrement autonomes, de Droit Privé, ce qui rend incompatible le maintien du Statut pour les agents qui seront transférés dans les différentes filiales RATP ou entreprises (Keolis, Transdev...) qui emporteront des lignes de bus en 2025.

La Présidente nous présente les démarches en cours : **faire légiférer un « Cadre Social Harmonisé » par le Parlement et négocier « un Sac à dos social » avant l'été**. En effet, les agents suivront leur centre bus ou leur ligne, soit à RATP DEV, soit chez un concurrent.

Cadre Social Harmonisé :

Il s'agit de mettre en place des règles d'organisation du travail et de conditions de travail que toutes les entreprises souhaitant exploiter un morceau de notre réseau Bus actuel devront respecter (afin d'éviter le dumping social).

**Le département BUS entier basculera en filiales
au 1^{er} janvier 2025, soit chez RATP DEV,
soit chez un (des) concurrent(s) !**

Nos conditions d'exercice du métier (temps de travail, nombre de repos...) seront revues « à la baisse » par rapport à ce que nous connaissons aujourd'hui, puisque, apparemment nous sommes un peu plus chers (+12%) que nos concurrents.

Sac à dos Social :

Il s'agit des conditions sociales que les agents conserveraient en partant pour RATP DEV, KEOLIS ou TRANSDEV (voire un concurrent étranger) :

- Maintien de la rémunération calculée sur les 12 derniers mois ainsi que l'ancienneté acquise, dans la nouvelle entreprise. *Pour combien de temps ?*
- Maintien du régime retraite attaché à l'agent. *Jusqu'à quand ? 2019 ?!*
- Aucun licenciement économique.
- La continuité d'accès au réseau de soins RATP.
- Les salariés transférés dans une autre entreprise bénéficieront du CRE l'année suivante.

**Pour l'instant, que ce soit le Cadre Social Harmonisé ou le Sac à dos Social, rien n'est négocié avec les syndicats représentatifs !
En tout cas, pas avec l'UNSA-RATP !**

Ce que nous **perdrions automatiquement** dans le basculement et qui n'est pas **abordé** par la direction :

- **Le déroulement de carrière** : fini l'avancement en moyenne tous les 4 ans.
- **Les 121 repos annuels**. Retour aux 104 repos !
- **Les échelons** : finies les augmentations automatiques tous les deux ans.
- **Fin du conseil de discipline**, un simple entretien avec le RH et : **LA PORTE !**
- **Toutes nos primes**, soit 15% à 20% de notre salaire.
- **L'application des dérogations et compensations** ainsi que le calcul du TS/TC qui est favorable du fait de nos conditions de travail. Aujourd'hui, ce sont 4440 minutes/an en moyenne par agents, soit environ 129€ par mois.
- **Les Changements de centre** : demain, recruté par le RH d'un centre, tu y resteras, sauf à démissionner pour aller ailleurs !
- **La Mobilité au métro, SEC ou Corps de contrôle** : finie la seconde partie de carrière !
- **L'Accès Tramway**, fini le second souffle pour la conduite du réseau de surface !
- **Promotion interne** : opérateur un jour, opérateur toujours !

SOMMES-NOUS CONDAMNÉS A PERDRE NOTRE STATUT, NOS ACQUIS SOCIAUX QUI NE SONT QUE LA CONTREPARTIE DES CONTRAINTES DU SERVICE PUBLIC ?

Notre avenir s'écrit sans nous ! Ne laissons pas d'autres décider à notre place ! Il est d'ailleurs étonnant que l'Entreprise n'explique pas aux agents, en toute transparence, ce qui les attend le 1^{er} janvier 2025...

L'UNSA-RATP souhaite qu'enfin la vérité nous soit expliquée à tous, OFFICIELLEMENT.

Les agents du Département BUS ont le droit de savoir et ils ont leur mot à dire.

Et il va falloir nous justifier cet avenir peu reluisant...